

Etudes en matière d'habitat

Géraldine GUYON

Marine LESAGE

Marie-Laure CLOAREC

Direction Habitat Logement &
Direction ingénierie, Tourisme et
Environnement

CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02

02 41 18 80 67

g.guyon@maine-et-loire.fr

m.lesage@maine-et-loire.fr

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

Département
du
Maine-et-Loire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Développer des logements adaptés pour la population jeune : études locales sur le développement de l'offre habitat pour les jeunes.
- Développer des logements adaptés répondant au besoin d'ancrage de certains gens du voyage
- Accompagner les réflexions communales de revitalisation des villages dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de village et la création de nouveaux quartiers d'habitat durable dans le cadre du dispositif « Habiter autrement pour un urbanisme durable »

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BENEFICIAIRES

- les Communautés de communes et d'agglomération,
- les communes

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

	Conditions d'octroi
Etudes en matière d'habitat	Maîtrise d'ouvrage intercommunal

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

	Montant de la subvention
Etudes en matière d'habitat	<ul style="list-style-type: none">↘ développement de l'offre habitat pour les jeunes :<ul style="list-style-type: none">- 30% du coût HT plafonnés à 7 000€↘ diagnostic global sur les besoins d'ancrage des gens du voyage :<ul style="list-style-type: none">1/3 du coût TTC plafonnés à 6 500 €↘ étude sur la revitalisation des villages :<ul style="list-style-type: none">30% du coût HT plafonnés à 7 000€

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, ADEME, ETAT, EPCI.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2019 : 40 000 €

Budget 2017 : 45 000 € budget étude globale.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2018 : une étude Anjou Cœur de village

En 2017 : pas d'étude

En 2016 : pas d'étude

En 2015 : 3 études en cours sur 2015 (Coteaux du Layon, Loire Layon, Vallée Loire Authion) pour une aide départementale de 4 500 €.